ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme associatif et social

Question écrite n° 65013

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de poursuivre la rénovation du patrimoine du tourisme associatif. Composé de plus de 1 500 installations situées dans toute la France, aussi bien en zone urbaine que rurale, ce patrimoine, qui est principalement géré par des associations à vocation sociale, permet chaque année à 4 millions de personnes de partir en vacances grâce à une politique tarifaire accessible. Alors qu'un premier plan patrimoine a permis de rénover la moitié du parc, il conviendrait désormais d'engager des travaux de réhabilitation de l'autre moitié. Or, même si le secteur associatif prend en charge la moitié du financement (coût évalué à 2 milliards de francs), il a besoin d'un soutien financier important de l'Etat et des collectivités territoriales. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement vis-à-vis du projet de reconduction d'un plan patrimoine pour le secteur du tourisme social et associatif. - Question transmise à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

Texte de la réponse

La politique en faveur des hébergements touristiques à caractère social et familial, lancée en 1990, s'achève, dans sa forme actuelle, en 2001. Ce programme a permis la rénovation de la moitié du parc immobilier des organismes gestionnaires du tourisme social et familial, favorisant ainsi le maintien d'une offre de service adaptée à la demande et à la situation des publics disposant de revenus modestes ou moyens, ou des publics défavorisés. En outre, il a permis le maintien et la consolidation des emplois existants, voire la création d'activités nouvelles, et s'est révélé être un soutien au développement local dans les régions rurales et de moyenne montagne. Les objectifs du plan patrimoine sont largement atteints. Cependant, de nombreuses opérations de rénovations ou de réhabilitation restent à mener. C'est la raison pour laquelle le secrétaire d'Etat au tourisme propose un nouveau programme de consolidation de l'équipement du tourisme social, s'inscrivant dans la continuité logique du plan patrimoine. Pour 2002, le projet de loi de finances prévoit une enveloppe de 4,12 millions d'euros (27,02 millions de francs). La dimension sociale du programme est réaffirmée dans la mesure où il participe toujours à l'élargissement du droit aux vacances pour tous, mais il accorde désormais une plus grande place aux rencontres familiales et à l'accueil des personnes en situation de handicap. Adaptés aux évolutions de la demande, des comportements et des exigences nouvelles de la clientèle, les équipements touristiques sont alors en mesure de jouer pleinement leur rôle social par un accueil et des activités susceptibles de renforcer la cohésion familiale, et les tarifications pratiquées s'intègrent dans la lutte contre les exclusions. Le programme de consolidation de l'équipement du tourisme social vise à atténuer les déséquilibres dans la répartition spatiale de la clientèle touristique, par la mise en valeur des zones rurales et de moyenne montagne porteuses de nombreux équipements nécessitant un programme de rénovation. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 9 juillet 2001 a approuvé ce programme et a décidé d'y affecter 240 millions de francs, dont 60 millions de francs du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) sur la période 2001-2006. La subvention accordée a un rôle d'incitation pour l'obtention des financements publics complémentaires. Elle apporte une caution, une garantie aux travaux envisagés, afin de motiver les autres investisseurs ou collectivités pour s'engager dans un projet financé par

l'Etat. L'aide accordée dans le cadre du programme de consolidation se situe dans la continuité de l'effet de levier joué par la subvention plan patrimoine.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont
Circonscription : Haute-Vienne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65013
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4453
Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6242